ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

examens et concours

Question écrite n° 28248

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les pertes de copies d'examen qui contraignent nombre de candidats à repasser des épreuves. Afin d'éviter ces aléas, elle lui demande s'il ne pourrait pas être envisagé de procéder à des corrections dans des lieux précis comme les facultés ou les salles d'examen ou qu'il puisse être procédé systématiquement à la numérisation de toutes les copies avant que celles-ci ne quittent le centre d'examen.

Texte de la réponse

La perte de copies des examens et concours est une préoccupation constante du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'existe pas de recensement national compte tenu de la diversité des examens et concours organisés chaque année mais ce type d'incidents est globalement peu constaté. Les services en charge de l'organisation des examens et concours procèdent déjà actuellement à des corrections dans des lieux précis comme les universités, les lycées ou les rectorats. Le ministère de l'éducation nationale dématérialise actuellement une partie des examens et concours notamment pour le baccalauréat à l'étranger depuis 2010 et pour les concours de recrutement des personnels du ministère en particulier pour les opérations d'anonymat et de correction de copies. La gestion dématérialisée des flux de copies limite les transports, sécurise le processus par le stockage numérique complémentaire des copies, élimine les risques d'erreurs de saisie manuelle des notes, permet la multi-correction de copies simultanément. Parmi l'ensemble des examens et concours de l'enseignement supérieur, on peut citer le brevet de technicien supérieur (BTS) qui compte 88 spécialités différentes (aménagement finition, conception et réalisation de systèmes automatiques, géomètre topographe...). Compte tenu des effectifs concernés (246 025 étudiants sur deux ans à la rentrée 2011), du nombre de spécialités de BTS, du nombre d'épreuves par spécialité et de la faible probabilité de perte de copies, il n'est pas envisagé, à ce stade, de numériser l'intégralité des copies de cet examen.

Données clés

Auteur : Mme Marianne Dubois
Circonscription : Loiret (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28248
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 juin 2013, page 5716
Réponse publiée au JO le : 30 juillet 2013, page 8217